



Le Journal

Auzet est membre du réseau



Lettre d'information de la Commune d'Auzet (Alpes-de-Haute-Provence) - n° 11 - Décembre 2009

■ AUZET ET L'INTERCOMMUNALITÉ

La Communauté de Communes s'installe dans la vie locale

Trois projets importants pour notre Commune sont désormais pris en charge par la C.C.P.S.

Celles et ceux qui ont lu le premier bulletin d'information de la Communauté de Communes du Pays de Seyne (CCPS), distribué par la Poste à tous les habitants du territoire communautaire, ont pu le découvrir : la CCPS assure désormais la maîtrise d'ouvrage de trois projets concernant essentiellement notre commune. Il s'agit de la construction des **maisons passives**, de l'hébergement destiné à accueillir les randonneurs du produit touristique de l'ONF, **Retrouvance**[®] (porté par le Syndicat Mixte des Monges), et du projet lancé par Seyne d'un **centre hiver-été d'activités de pleine nature** au col du Fanget. Pourquoi la CCPS reprend-elle à son compte ces trois projets ?

UN PAS EN AVANT

Parce que leur objet et leur importance pour le territoire communautaire les situent désormais dans le champ des compétences de l'intercommunalité. Cette dernière a donc porté ces trois projets majeurs dans les négociations du Contrat de plan afin qu'ils bénéficient d'un bon taux de soutien auprès des financeurs – Etat, Région et Europe – dans le cadre d'un **Espace valléen** regroupant les huit communes de la CCPS. Il s'agit d'un grand pas en avant, mais rien n'est joué puisque ces projets désormais éligibles n'ont pas encore obtenu leur financement.

D'autres projets auzetans comme l'aménagement de l'aire de pique-nique et – éventuellement – la restauration du four du Serre et la construction d'une salle communale relèvent de l'initiative locale. Il nous faudra donc en rechercher les compléments de financement auprès de nos interlocuteurs habituels (Conseil général, Région).

UNE GOUVERNANCE CONSENSUELLE

La construction d'une communauté de communes reste une opération complexe... et chronophage pour certains élus, notamment les maires. Celle du Pays de Seyne avance à petits pas, bien assurés. Le mode de gouvernance mis en place recherche constamment le consensus ; les communes sont respectées.

Le choix des compétences optionnelles (voir ci-contre) fait l'objet d'échanges entre les élus et, bien sûr, l'Etat représenté par la préfecture qui assure le contrôle de légalité. Dans la définition des compétences, chaque mot pèse son poids de conséquences, notamment fiscales.

OBJECTIF : BÂTIR UN « ÉCOPAYS »

Le rôle d'une communauté de communes est double : la mutualisation des dépenses et des investissements, le développement économique. Chacun peut comprendre qu'il est plus intéressant de se regrouper pour assurer aux citoyens des

services essentiels – voire en créer – et pour peser davantage face aux décideurs au niveau de la Région, de l'Etat et de l'Europe.

Enfin, l'objectif affirmé par l'assemblée communautaire d'aller ensemble, vallées de la Blanche et du Bès, vers un « écopays solidaire » correspond aux souhaits d'une majorité d'habitants de notre territoire, notamment à Auzet. Ainsi qu'aux exigences d'une transformation profonde de nos sociétés – et de nos habitudes de vie – liées à la lutte contre l'effet de serre.

C.C.P.S.

Les principales compétences

► LES COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

- Le développement économique - Exemples : soutien au développement d'activités (agriculture, tourisme, commerce, artisanat, filière bois, gestion de l'abattoir)
- L'aménagement de l'espace - Exemples : création et entretien des itinéraires de randonnée, coordination des transports de personnes

► LES COMPÉTENCES OPTIONNELLES (deux, à choisir sur une liste)

- Étude, programmation, financement et réalisation de travaux de voirie groupés des communes
- Protection du patrimoine naturel et historique

► AUTRES COMPÉTENCES (librement choisies)

Pour la CCPS, les principales sont :

- la collecte et le traitement des ordures ménagères,
- l'office de tourisme,
- les actions concertées concernant l'amélioration et le développement de l'habitat permanent,
- le soutien aux associations sportives, culturelles et à caractère social,
- le ramassage scolaire.

Chaque Communauté de communes peut adopter de nouvelles compétences (comme la « gestion relais services publics », voir p. 2), voire renoncer à certaines parmi celles qu'elle avait librement choisies.

Le « soleil de pierre » sur la nouvelle calade du Serre (voir p. 3)

VŒUX DU MAIRE 2010

Au-delà des souhaits convenus, cette manifestation conviviale a pour but de se retrouver afin de faire le point et d'échanger sur les affaires de la Commune. Elle aura lieu le

vendredi 23 janvier

Heure et lieu à définir. Vous en serez informés par voie d'affichage (et le bouche à oreille auzétan !)

Directeur de la publication : Roger Isoard
Rédaction : Michel Simon - Contact : mairie.auzet@wanadoo.fr

Débats et principales décisions

D'avril à décembre, le Conseil s'est réuni cinq fois en séance plénière. En juin, deux réunions de travail étaient consacrées au projet de salle communale et au dialogue avec un groupe de jeunes de la commune.

■ 14 avril

• **Traitement des eaux usées** - Trois techniciens du SATESE (Conseil général) ont visité notre installation le 7 avril. Ils ont précisé le cadre réglementaire et présenté plusieurs solutions techniques concernant le fonctionnement et la montée en charge de cet équipement. Ce dernier donne satisfaction, malgré des problèmes d'odeurs pour certains riverains en sortie d'hiver, mais il est pénalisé par des déchets intempestifs et l'augmentation de la population impose d'augmenter sa capacité de traitement. Il faudra choisir rapidement une solution pour aboutir avant deux ans à l'évolution de notre installation.

• **Dénonciation du contrat liant la Commune au Pact-Arim 13** (gestion des logements communaux) - Suite à de nombreux dysfonctionnements, dommageables pour les locataires comme pour la Commune, le Conseil a fait établir par le trésorier un relevé des carences de cet organisme depuis mai 2008. Il dénonce le contrat pour non respect de ses clauses par le co-signataire.

■ 10 août

• Le Conseil adopte le montant de la participation **aux frais des repas** des jeunes Auzétans scolarisés à Seyne, à la charge de la Commune, qui s'élève à la somme de 5 187 € pour l'année scolaire 2008-2009, soit 2,47 € par enfant et par repas.

• **Gîte communal « la Gélinotte »** - Actualisation du loyer annuel réglé à la Commune par La Fontaine de l'Ours - Sollicité par le maire, le trésorier propose de se référer à un indice officiel : celui des loyers commerciaux (dernière augmentation annuelle connue : 4,16 %) ou celui des prix à la consommation (augmentation annuelle moyenne : 1 %). Après débats, le Conseil décide à l'unanimité le principe d'une augmentation annuelle médiane de 2,5 %.

• **Captage de la source de la Raisinière** à l'Infernet - Les travaux ont débuté le 27 juillet.

■ 6 octobre

• Montage de deux dossiers de demande de subventions :
– au titre des amendes de police : sécurisation de voies et places communales (virage du Forest, place du Serre, parking de l'Infernet, prolongement de la buse de la Salce, mur des Auberts) ;
– dans le cadre du Fonds de Solidarité Locale (aide aux petites communes). Montant : 15 000 €, subventionnés à 80 % par la Région. Après échanges, le Conseil propose un aménagement de la mairie et l'acquisition de matériels de bureautique.

• **CCPS** - Le Conseil donne son accord pour créer une nouvelle compétence communautaire : **la gestion du « Relais services publics »**. Intitulé : « La gestion et le développement d'une offre de services de proximité sur le territoire communautaire dans les domaines de l'emploi et de l'insertion, en particulier dans le cadre d'un relais de services publics. »

■ 3 novembre

• **Projet « Retrouvance »** - Le Conseil autorise la Communauté de communes du pays de Seyne, maître d'ouvrage, à déposer le permis de construire pour le bâtiment d'accueil prévu à Auzet.

• A l'unanimité moins 2 abstentions, le Conseil adopte la **motion relative à la réforme des collectivités territoriales** présentée par le Conseil général 04.

• **Service de l'Eau** - Le maire informe que le prix de l'eau devrait passer à 2 € le m³ d'ici à trois ans (actuellement le prix forfaitaire à Auzet est basé sur une consommation de 10 m³ à 1,35 €) et que des compteurs individuels devront être installés.

■ 8 décembre

• Long débat avec R. Yonnet (ONF, invité) sur le suivi, les travaux et l'aménagement de certaines parcelles de la forêt communale. Le Conseil visitera la forêt communale au printemps 2010.

EN BREF...



4 juillet : le bistrot repartait... pour deux mois

■ Bistrot d'Auzet : trop beau, trop court...

C'était la bonne nouvelle de ce début d'été : une société locale, constituée pour l'occasion, reprenait le bistrot. Les Auzétans, comme les touristes de passage, ont salué cette initiative comme il convenait, le verre à la main. Moins de deux mois plus tard, l'aventure tournait court. Le Conseil municipal, qui avait apprécié cette reprise, indique qu'il soutiendra toute nouvelle initiative privée comme il a pu le faire cet été.

■ Projet de salle communale, on relance

La réunion d'information sur le projet de salle communale tenue à La Fontaine de l'Ours le 20 juin dernier avait pour objectif de présenter le cadre légal et local et de constituer une commission consultative chargée de plancher sur le sujet. A l'issue de cette rencontre, dix personnes se sont impliquées. Mise entre parenthèses durant l'implication du conseiller chargé du dossier dans le lancement de la communication intercommunale, la commission débutera ses travaux en janvier.

■ Fête de la Musique à Auzet : un succès !

Plusieurs jeunes Auzétans avait manifesté auprès du Conseil municipal leur intention de s'engager au bénéfice de la commune. Au terme d'une réunion en mairie, décision était prise d'organiser – dans le cadre des associations auzétanes, toutes conviées – la Fête de la Musique 2009 à Auzet. Grâce aux talents locaux (musicaux et culinaires) et quelques groupes judicieusement invités, le succès fut au rendez-vous. On remet ça en 2010 ?

■ Enterrement des lignes aériennes : ça coince

Réalisé sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat d'Électrification Seyne - Turriers - Le Lauzet, l'enfouissement des regards et gaines a été réalisé en 2008. Au printemps 2009, dépose et enterrement des lignes électriques, mais un oubli de commande du Syndicat a rendu impossible celui des lignes télécoms. Il semble reporté au printemps 2010.

Il s'agissait de la première tranche des travaux. L'enterrement total sur la traversée du village est prévu sur trois tranches, mais le financement des prochaines est loin d'être acquis !

• A l'unanimité moins 2 abstentions, le Conseil adopte la motion concernant la réforme des collectivités territoriales proposée par l'**Association des maires ruraux**.

• **Le déboisement sous la ligne téléphonique** vers l'Infernet s'avère positif pour une meilleure réception d'internet. Dans le futur, la commune devra passer une convention avec France Telecom pour trouver une solution pérenne à cet entretien.

• Le Conseil donne son feu vert à l'étude de l'achat d'une saleuse pour l'entretien hivernal de la voirie communale.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil municipal sont disponibles en mairie.

■ ÉVÈNEMENT

2^e prix pour la **fromagerie des Cimes**

Inauguration en mai, distinction en novembre : les compétences d'Aude et Simon font l'objet d'une reconnaissance immédiate



En mai, Aude et Simon accueillent amis et clients dans leurs locaux flambant neuf du Haut Infernet - Reportage photo : Pasquin Cristofari

Le 9 mai dernier, par une belle journée ensoleillée, les Auzétans et bien d'autres avaient répondu présent en grand nombre à l'invitation d'Aude Pourroy et de Simon Merveille qui inauguraient leurs locaux de la Fromagerie des Cimes, au Haut Infernet.

Quelques mois auront suffi pour que la qualité de leur travail soit reconnue à l'occasion

des Bourses à l'innovation de l'Excellence agricole organisées chaque année par le Conseil général et le Syndicat des Jeunes agriculteurs. Ces bourses sont destinées à encourager des agriculteurs installés depuis moins de deux ans et porteurs d'un projet original et innovant.

Aude s'est vu attribuer le 2^e prix pour son projet : redonner vie à une ferme tradition-

nelle en proposant des produits de qualité (lait et fromages) et des visites à la ferme. Pour l'heure, les quelque 40 biquettes de l'exploitation sont au repos. La production de fromages devrait reprendre en mars.

Félicitations à ce couple « haut perché » dont la qualité des produits est très appréciée dans la vallée.

Contact : 06 74 37 92 43

■ PATRIMOINE

La **calade** du Serre renaît grâce à un chantier de jeunes bénévoles



Le 19 juillet, à l'initiative de la Commune, un pot d'accueil rassemblait au bistrot les jeunes bénévoles du chantier de l'APARE et les Auzétans.

Dans le cadre du programme Alcotra « Route de la pierre sèche », trois semaines de travail (11 juillet au 1^{er} août) ont été nécessaires pour terminer la première tranche de la calade du Serre. Les 12 jeunes volontaires de l'APARE (Association pour la Participation et l'Action régionale), venus de plusieurs pays européens, n'ont pas chômé tout en découvrant notre région.

La deuxième tranche aura lieu en 2010, la troisième n'est pas encore financée.

Site de l'APARE : www.apare-gec.org/apare_fr/accueil.htm



La calade restaurée, première phase : 20 mètres de long sur 2,5 m de large, décorée d'une magnifique rosace

Passé, présent, **avenir** : prenons le temps de bien vivre !

par *Eric Vissouze*

Il était une fois... un petit coin de montagne aux confins de la Haute Provence, où quelques hameaux s'accrochent aux pentes boisées.

Ils auraient pu ne s'éveiller qu'en périodes de vacances, comme c'est le cas pour beaucoup des petits villages voisins, ou plus lointains, pourtant mieux situés car moins enclavés.

Mais la vie y est bien présente, toute l'année, partout.

Des jeunes gens y travaillent, certains s'y installent, d'autres le voudraient, tous dynamisent la commune de leur présence.

Des enfants la parcourent en tous sens, leurs cris résonnent comme un clin d'œil à l'avenir.

Élevages de vaches, de moutons, de chèvres, de rennes, de bisons, de chevaux...

Boulangerie, menuiserie, fromagerie, parc animalier, foyer de ski de fond, gîtes en tout genre et bientôt auberge, maisons passives, et une salle polyvalente communale qui est en cours d'étude. Le café a même rouvert ses portes cet été, souhaitons que son activité puisse reprendre...

Musique et environnement y sont à l'honneur avec le centre d'accueil. Sans oublier les quelques pétarades des amateurs de rallyes et encore bien d'autres activités diverses et variées, qui témoignent de l'énergie qui caractérise Auzet.

Mais pourquoi donc cette différence ?

Ça vient des habitants bien sûr, natifs ou issus d'autres contrées, mais aussi des résidents secondaires et des associations, bref de tous ceux qui font vivre Auzet, le maire en tête.

Il y a des hauts et des bas, du pour et du contre, des embrouilles et des blocages, comment pourrait-il en être autrement ?

Mais il faut reconnaître que nous sommes bien à Auzet, que nous avons de la chance d'y être.

Ceux qui ne vous paraissent pas avoir le nez au milieu de la figure ou être droits dans leurs bottes, en y regardant de plus près ne sont-ils pas en fait moins pires que ça ?

Ne gardez donc pas votre attention sur ce qui manque ou sur ce qui ne va pas, voyez plutôt le bon côté avant tout.

Oubliez les rancunes, qui vous font principalement du mal à vous-même et distillent le poison de la discorde.

La vie est un miracle éphémère, ne perdons pas de temps avec ce qui n'en vaut pas la peine.

Vivons en bonne entente, autant que possible. Nous sommes ensemble d'une manière ou d'une autre, notre vie n'en sera que plus intéressante si nous savons dépasser les divisions et les conflits inutiles.

Imaginez l'avenir à Auzet : de la jeunesse, du mouvement, des gens épanouis, heureux, un village accueillant, exemplaire...

Et on pourra dire que c'est grâce à vous, à nous tous, que c'est si bien !

Ça ne vaut pas le coup, comme ça ?

Ici, j'ai trouvé des racines, j'en suis fier et reconnaissant.

Lorsque nous avons décidé de nous y installer, vingt ans en arrière, il y avait moins de quarante habitants, quasiment plus d'enfants, seulement trois petits troupeaux de vaches et un de chèvres.

Nous y avons trouvé des gens accueillants, éclairés, touchants. Ce n'était pas que ça bien sûr, mais suffisamment pour que, maintenant, il y ait près de cent Auzétans à l'année et des tas d'activités.

Quelque peu d'énergie et de pensées positives, constructrices, ont permis contre toute attente de faire renaître notre commune, perdue dans son écrin de rude nature.

Nous bâtissons notre destin avec nos pensées et nos actes d'aujourd'hui.

Faisons en sorte de favoriser, tous les jours, ce qui est agréable, beau, fort, ce qui est solidaire et porteur d'espoir.

Malgré tout ce qui peut se passer, nous irons alors toujours de l'avant et les enfants des enfants de nos enfants nous porteront dans leurs cœurs.

Et surtout, nous vivons encore mieux, ici et maintenant.

E. V., 9 décembre 2009

DISPARITION



Nous avons appris le décès d'**Orane Pozzo di Borgo** dans un accident de car aux États-Unis le 22 août dernier. Nous nous souviendrons de son sourire, de sa gentillesse et de son souci du bien-être des autres.

Sa famille remercie le Conseil municipal et les habitants d'Auzet pour les marques d'affection et de sympathie témoignées lors de cette disparition.

Pasquin Cristofari

■ IMAGES HIVERNALES

L'hiver est bien là, premières chutes de neige à l'appui. Pour autant, reverrons-nous ces images de l'an passé ?



L'ourse, blanche et temporaire, de Richard

« Première performance de l'association **Rêves Passions Créateurs** qui veut faire ici un parallèle entre la précarité de l'existence d'une sculpture sur neige et celle d'une espèce menacée, toutes deux par l'action du réchauffement de la planète. J'aurais souhaité que cette ourse (c'est une femelle) dure un peu plus longtemps pour que les enfants du village viennent la voir et se blottir dans ses bras ! » R.P.



L'avalanche

PH. M.S.

Celle du ravin du Travers de Clot de Bouc qui coupait la piste montant à Lauzerol, dans le Passavoux.

A l'Infernet, le captage de la Raisinière est en service

Le captage du Seignas de la Raisinière, assure désormais l'alimentation en eau potable du Haut et du Bas Infernet (quatre familles dont une exploitation agricole). Les travaux sont réalisés, l'eau analysée. Il reste à effectuer la régularisation administrative car la DDASS, vue l'urgence, avait autorisé les travaux avant l'accomplissement de certaines procédures légales.

UN COÛT COMPRIMÉ MAIS ÉLEVÉ

Le tarissement de la source inférieure, au pied du vallon de la Raisinière, suite à des travaux de régularisation imposés par la législation sur l'Eau, imposait la construction de ce nouvel ouvrage.

Il fallait chercher plus haut l'eau potable car le peu de liquide disponible s'avérait souvent impropre à la consommation humaine et les alluvions bouchaient l'installation, nécessitant à la fois le chlorage du bassin et l'organisation d'un tour de rôle par les habitants pour en assurer l'entretien.

Afin de remédier à cette situation, des études étaient lancées début 2008. Le coût estimé des travaux s'avérait alors très important et le subventionnement incertain. La mise en concurrence des entreprises et la simplification du tracé du conduit ont permis de réduire le coût estimé de façon considérable. Aujourd'hui, le coût total prévisionnel (frais de publicité, maîtrise d'œuvre, géomètre, hydrologue, mise en conformité, travaux), soit 130 000 € HT (+ TVA à 19,6 % que la commune récupérera en partie), devrait être tenu.

Le cumul des soutiens obtenus du Conseil général et de l'Agence de l'Eau s'élève à 91 000 €, soit un taux de 70 %, laissant



Le nouveau captage du Seignas de la Raisinière est désormais opérationnel.

quelque 65 000 € à la charge de la Commune.

En 2008, le Conseil municipal avait dû augmenter le forfait de l'eau et de l'assainissement, passant de 75 à 81 €, pour bénéficier du soutien maximum de l'Agence de l'Eau. Le 11 juin 2008, le maire organisait une réunion regroupant habitants de l'Infernet, élus et techniciens pour présenter l'opération. Le 27, le Conseil municipal décidait de lancer l'appel d'offres en direction des entreprises.

Le 19 septembre, la commission d'appel d'offres municipale choisissait l'entreprise mieux disante : Stéphane Tron (Selonnet).

Les travaux ont débuté le 27 juillet dernier. L'ancien captage, solution de secours en cas de sécheresse, demeure en place.

UN DOSSIER LOURD

A la fois indispensable et coûteuse pour les finances communales, cette opération a également mobilisé beaucoup de temps et d'énergie. Elle a exigé du maire des dizaines d'heures de travail pour les recherches de financement, les déplacements sur le terrain (localisation, visites de chantier) et les réunions en mairie avec les divers intervenants (géomètre, hydrologues et cabinet d'études assurant la maîtrise d'œuvre).

■ ORDURES MÉNAGÈRES

Poubelles estivales

Chaque année en juillet et en août, le triste spectacle du débordement de nos ordures ménagères s'impose à la vue de tous. On imagine les commentaires des touristes venus du Nord de l'Europe, notamment des Néerlandais très présents en vallée du Bès, qui possèdent dix à quinze ans d'avance sur la France en matière de tri sélectif...

La première réaction d'un élu local est de demander au service compétent de la Communauté de communes une augmentation du nombre de conteneurs et/ou de la fréquence du ramassage. La réponse lui est rapidement et aimablement fournie : pas de conteneur disponible pour l'instant, et des rotations supplémentaires exigeraient l'embauche de personnel dont le coût se verrait imputé aux contribuables. Il faut donc « faire avec » durant la période estivale, même si la population triple ou quintuple dans le canton. Toutefois, preuve que le problème est pris en compte, le ramassage des conteneurs jaunes du tri sélectif, d'ordinaire bimensuel, s'effectue chaque semaine durant la haute saison.

Mais il faut se méfier des réactions instinctives. Après une étude plus attentive des déchets débordant des sacs plastique et des cartons, voire reposant à même le sol, l'évidence s'impose : nombre d'entre eux n'ont strictement rien à faire dans un conteneur destiné aux déchets ultimes. Les plus volumineux trouveraient



leur place en déchèterie à Seyne ; d'autres dans le conteneur jaune du tri sélectif situé à proximité, voire dans les conteneurs à papier ou à verre distants d'un mètre.

Grosso modo, la moitié du volume entassé aurait dû être trié.

Le nombre actuel de conteneurs et la fréquence de ramassage semblent donc correspondre aux besoins réels de la saison estivale. Il suffirait d'adopter une attitude positive – on n'ose écrire « responsable » – pour éviter un spectacle calamiteux. Et exonérer d'un travail supplémentaire et pénible les agents chargés du ramassage.

L'élu soucieux de l'argent public se gardera donc d'en demander « toujours plus ». Il se contentera d'appeler un certain nombre de ses concitoyens à plus de responsabilité, car ces débordements ont un coût qui se retrouve sur nos feuilles d'impôts, rubrique « Taxe d'enlèvement des ordures ménagères ».